

**Rapport au:  
Report to**

**Comité des services communautaires et de protection  
Community and Protective Services Committee**

**et au Conseil  
and Council**

**13 février 2014  
February 13, 2014**

**Soumis par:  
Submitted by**  
**Steve Kanellakos, Deputy City Manager / Directeur municipal adjoint, City  
Operations / Opérations municipales**

**Personne ressource:  
Contact Person**

*Aaron Burry, directeur général / General Manager, Services sociaux et communautaires  
/ Community and Social Services Department*  
**613-580-2424 ext./ poste 23666 [Aaron.Burry@ottawa.ca](mailto:Aaron.Burry@ottawa.ca)**

**Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE      File Number: ACS2014-COS-CSS-0001**

**OBJET:      PLAN DE SERVICES DE GARDE D'ENFANTS 2014**

**SUBJECT: 2014 CHILD CARE SERVICE PLAN**

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT**

**Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au  
Conseil :**

- 1. D'approuver le Plan de services de garde d'enfants 2014 (annexe 1 ci-jointe).**
- 2. D'accorder l'autorité à la directrice générale des Services sociaux et communautaires, ou à son représentant, d'approuver les contributions au budget de fonctionnement et d'immobilisations des services de garde qui ne dépassent pas le budget approuvé et qui sont allouées conformément aux**

**critères de priorisation des propositions admissibles en vertu du programme de financement approuvé par le Conseil.**

- 3. Que le Cadre de modernisation des services de garde d'enfants soit inclus à titre de priorité dans le Plan stratégique de la Ville de 2011-2014 et dans le Bulletin de rendement équilibré, comme décrit dans ce rapport.**

## **REPORT RECOMMENDATIONS**

**That the Community and Protective Services Committee recommend Council approve:**

- 1. The 2014 Child Care Service Plan attached as Document 1.**
- 2. That authority be delegated to the General Manager, Community and Social Services Department, or designate, to provide final approval for operational and capital contributions within the Child Care Program that do not exceed the value of the approved budget provision and are assigned in accordance with the criteria for prioritization of eligible proposals under the Council approved funding program.**
- 3. That the Child Care Modernization Project be included as a priority in the City's Strategic Plan 2011-2014 and Balanced Scorecard, as outlined in this report.**

## **RÉSUMÉ**

### **Hypothèses et analyses**

En Ontario, le gouvernement provincial est le principal bailleur de fonds des subventions pour frais de garde d'enfants. La Ville en tant que gestionnaire des services municipaux regroupés (GSMR) doit, pour sa part, apparier à raison de 20 % le financement provincial, conformément à une entente de partage des coûts dans une proportion de 80-20. À la suite du dépôt du projet de loi 143, Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants et des modifications intérimaires apportées à la Loi sur les garderies, le réseau des services de garde réglementés de l'Ontario fait face à de profonds changements. En outre, la législation proposée et la politique Les écoles d'abord ont élargi et continueront d'étendre le rôle des conseils scolaires en ce qui concerne l'éducation à la petite enfance et les services de garde offerts dans les écoles.

Pour harmoniser notre programme de garde d'enfants à ces modifications provinciales, le Conseil a approuvé le Cadre de modernisation des services de garde en février 2013. Des principes directeurs fondamentaux y sont énoncés et s'inscrivent dans la vision de la politique de la petite enfance de l'Ontario. Le gouvernement provincial met l'accent sur des services de qualité, axés sur l'enfant et la famille, adaptés aux besoins, accessibles et tenus de rendre des comptes au public. Les principes de la Ville mettent l'accent notamment sur le choix des parents (mobilité de la subvention pour frais de garde), l'accès prioritaire aux subventions, la reconnaissance des besoins uniques, la responsabilité et la viabilité du réseau des services de garde, la planification intégrée, la transparence et l'engagement.

Les changements introduits par le gouvernement provincial ont des répercussions sur toutes les municipalités ontariennes. Ottawa compte 27 213 places en services de garde régis, c'est-à-dire une place pour 25 % des enfants âgés de 0 à 10 ans. Il y a 333 garderies et 17 agences de services de garde en milieu familial. Présentement, 93 services de garde offrent des places subventionnées aux familles qui n'ont pas les moyens de payer le plein tarif. La Ville gère les subventions pour frais de garde pour le compte d'environ 6 500 enfants.

Ce rapport présente les principaux changements prévus dans le réseau des services de garde d'Ottawa et recommande l'approbation du Plan de services de garde d'enfants de 2014 annexé (document 1), lequel sera soumis au gouvernement provincial suivant l'approbation de ce rapport par le Conseil. Répercussions financières

Le rôle de la Ville dans la gestion des services de garde consiste à allouer et optimiser le financement provincial pour les services de garde. Les nouvelles lignes directrices provinciales de financement donnent aux gestionnaires de services municipaux plus de marge de manœuvre dans la façon d'allouer les fonds provinciaux. Il y a maintenant une enveloppe budgétaire pour les services de base, laquelle inclut les subventions pour frais de garde, les subventions salariales et les fonds destinés aux enfants à besoins particuliers. Toutefois, les lignes directrices de financement indiquent que les allocations pour les services de base doivent prioriser les subventions pour frais de garde, les bénéficiaires d'Ontario au travail et le soutien des enfants ayant des besoins particuliers.

Pour se conformer entièrement à ces nouvelles lignes directrices provinciales, la Ville doit modifier en profondeur sa façon de gérer les services de garde à Ottawa. Des éléments de cette transition ont déjà été mis en œuvre en 2013. La tenue d'une vaste consultation publique et le dépôt de ce plan de services en sont un exemple. D'autres

changements seront introduits graduellement de 2014 à 2017. Les principaux changements sont décrits ci-après :

### **1. Allocation des subventions pour frais de garde et gestion de listes d'attente**

En vertu du modèle actuel de gestion des subventions pour frais de garde, la subvention n'est pas nécessairement versée aux familles et aux enfants qui en ont le plus besoin. Dans le but de se conformer aux nouvelles lignes directrices provinciales de financement, la Ville adoptera graduellement un modèle de gestion en vertu duquel les familles qui en ont le plus besoin auront priorité pour les subventions.

En 2014, la Ville inaugurera un nouveau système de gestion de listes d'attente. Ainsi, le personnel de la Ville saura précisément combien de familles sont en attente d'une place dans un service de garde régi et combien sont admissibles à une subvention pour frais de garde. Nous pourrons ainsi planifier en fonction des besoins de nos résidents en matière d'éducation à la petite enfance et de garde d'enfants.

### **2. Mode de financement municipal**

En 2015, la Ville adoptera un nouveau mode de financement pour les services de garde qui s'arrimera aux lignes directrices provinciales de financement. Le financement municipal et provincial accordé présentement pour le fonctionnement des services de garde ne sera pas modifié en 2014, à moins que certains services de garde ne soient contraints de réduire leurs nombres de places en cette dernière année du déploiement de la maternelle à temps plein. Cette décision fut prise suivant des consultations communautaires et une consultation plus ciblée auprès du groupe de référence des intervenants en services de garde.

De plus, en réponse aux commentaires reçus lors de ces consultations, le mode de financement retenu ne sera pas nécessairement l'indemnité journalière uniforme proposée précédemment dans le rapport au Comité et au Conseil du 21 février 2013. Les détails du mode de financement seront élaborés suivant d'autres consultations avec les acteurs du milieu des services de garde en 2014.

Dans le cadre de cette réorientation, une nouvelle procédure pour le recouvrement des subventions non utilisées en 2013 et pour la distribution du financement accru consenti par le gouvernement provincial sera adoptée en 2014.

À la fin de 2013, la Ville a été informée que le gouvernement provincial allait augmenter de 4 millions de dollars l'enveloppe budgétaire pour la garde d'enfants. Le personnel de

la Ville avait déjà budgété pour 2014 une hausse de 1 M\$ pour l'inflation, de sorte que la véritable augmentation sera d'environ 3 M\$.

### **Consultations publiques et commentaires**

La Ville a créé deux instances aux fins de collaboration et de consultation permanentes. Le comité d'experts est composé d'universitaires et d'experts reconnus en développement communautaire et en développement de l'enfant, qui proviennent de l'Université Carleton, de l'Université d'Ottawa, de Statistique Canada et de Santé publique Ottawa. Ces experts ont soumis des commentaires au personnel de la Ville relatifs aux critères à prioriser dans l'octroi des subventions pour frais de garde. Le groupe de référence des intervenants est composé de représentants de conseils scolaires, de leaders du milieu des services de garde et de parents. Le groupe de référence des intervenants a soumis des commentaires relatifs au nouveau mode de financement des services de garde.

La liste des membres de ces deux instances est présentée dans les annexes B et C du Plan de services.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de services de garde d'enfants de 2014 de la Ville, le personnel a mené une vaste consultation auprès des divers acteurs concernés, dont les services de garde et les parents. C'est ainsi qu'en mai et en juin 2013, les parents et principaux intervenants ont été sollicités pour commenter le Cadre de modernisation des services de garde d'enfants (2013-2017) de la Ville d'Ottawa. Il y a eu quatre séances de consultation communautaire et une enquête menée sur Internet. Au total, plus de 600 résidents et résidentes ont fourni des commentaires à la Ville sur son Cadre de modernisation des services de garde.

Voici un résumé des grands thèmes autour desquels se sont articulés les commentaires :

- Le secteur des services de garde a besoin de plus de financement;
- Toute transition doit être graduelle;
- Conserver les programmes destinés aux populations vulnérables;
- Considérer divers facteurs dans l'élaboration du mode de financement;
- Continuer de soutenir le secteur des services de garde à but non lucratif;
- Entretenir un dialogue et une consultation soutenus avec les intervenants du secteur.

Ces préoccupations sont prises en compte dans la mise en œuvre du Cadre de modernisation des services de garde.

## CONTEXTE

En 2013, le Conseil a approuvé le [Cadre de modernisation des services de garde](#). Ce plan quinquennal permettra d'augmenter le choix des parents et de répartir équitablement entre les services de garde les fonds destinés aux subventions pour frais de garde. L'approche utilisée est décrite dans ce rapport et dans le Plan de services en annexe.

## DISCUSSION

Depuis 2009, le gouvernement a transformé en profondeur la manière dont les services d'éducation à la petite enfance et de garde d'enfants sont fournis en Ontario. En effet, le gouvernement de l'Ontario a :

- implanté la maternelle à temps plein et a transformé le rôle des conseils scolaires au chapitre de la coordination et de la prestation des services d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance;
- transféré la responsabilité des services de garde du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au ministère de l'Éducation;
- introduit la politique « Les écoles d'abord »;
- créé une nouvelle loi pour encadrer la gestion des services de garde, y compris de nouvelles lignes directrices de financement et un nouveau mode de financement;
- déposé le projet de loi 143, *Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants* (décembre 2013).

Ces changements ont eu des retombées considérables sur le secteur des services de garde et sur la gestion des services de garde dans la ville d'Ottawa. Il est important de souligner que les nouvelles responsabilités prescrites aux municipalités par la loi et le nouveau rôle de « gestionnaire de services » en vertu de la *Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants* au lieu de celui « d'agent de prestation de services » en vertu de la *Loi sur les garderies* imposent un fardeau beaucoup plus lourd à la Ville et sur ses ressources.

En vertu de la Loi sur les garderies, la Ville n'est pas tenue de fournir des subventions pour frais de garde ni des services de garde ou de les financer. Cependant, historiquement, la Ville a conclu des ententes de services avec le gouvernement

provincial en vertu du paragraphe 7.2 (1) de la Loi sur les garderies pour gérer et financer les subventions pour frais de garde et les services de garde. Ces ententes de services comportaient, par ailleurs, des clauses de résiliation appropriées.

En vertu de la Loi sur les garderies, s'il arrive que la Ville n'ait pas les ressources suffisantes pour administrer le programme de subventions pour frais de garde ou pour financer les services de garde, elle peut réduire sa participation. Or, en vertu des nouvelles responsabilités afférentes au rôle de gestionnaire des services décrites aux articles 51 et 56 de la Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants, la Ville n'a plus cette possibilité, ce qui s'avérera très lourd à supporter si ces obligations doivent être remplies à même les ressources actuelles.

Le personnel de la Ville préparera une réponse distincte à soumettre au gouvernement provincial en réaction au projet de loi 143. L'annexe A du Plan de services de garde d'enfants de 2014 comprend un résumé des articles de la Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants qui inquiètent particulièrement le personnel eu égard à leur impact sur la gestion des services de garde prescrite par la loi.

Le [Cadre de modernisation des services de garde](#) est notre réponse aux changements introduits par le gouvernement provincial et a été approuvé par le Conseil municipal d'Ottawa en février 2013. Le plan quinquennal de modernisation des services de garde de la Ville comprend les éléments suivants :

- 1) Planification du réseau et amélioration continue;
- 2) Accès prioritaire aux subventions
- 3) Gestion financière
- 4) Services de garde administrés par la Ville

### **La modernisation des services de garde : bilan de situation**

Voici un aperçu des principales initiatives mises de l'avant par le personnel en 2013 et qui seront complètement déployées en 2014-2015.

#### **1. Lancement d'un nouveau système de gestion des listes d'attente d'ici septembre 2014**

En 2014, les parents qui sont sur une liste d'attente pour une place en service de garde régi seront contactés afin d'actualiser leur dossier pour notre nouveau système de gestion des listes d'attente. S'ils sont admissibles à une subvention, ils seront placés en

ordre de priorité en fonction du moment où ils ont initialement fait leur demande pour un service de garde.

Lorsque le système de gestion des listes d'attente sera complètement déployé, tous les services de garde pourront offrir des places subventionnées en vertu d'une entente conclue avec la Ville. La priorité d'accès aux places subventionnées s'appliquera à un territoire plus vaste de sorte que les familles à faible revenu et leurs enfants seront mieux servis. Les parents qui font une demande de subvention pour frais de garde sauront rapidement s'ils sont admissibles avant d'être placés sur la liste d'attente. Lorsqu'une place subventionnée se libérera, les parents pourront choisir le service de garde subventionné que fréquentera leur enfant.

## **2. De nouvelles ententes d'achat de services seront conclues d'ici décembre 2015**

Un groupe de travail formé d'employés du Service a été créé pour examiner les ententes actuelles. De nouvelles ententes seront conclues d'ici la fin de décembre 2015. Les contrats officialiseront les modalités de financement des subventions de fonctionnement et d'immobilisations accordées aux services de garde. Comme décrit dans la Recommandation 3 de ce rapport, le personnel demande au Conseil d'accorder à la directrice générale des Services sociaux et communautaires l'autorité d'approuver les contributions au budget de fonctionnement et d'immobilisations des services de garde qui, prises ensemble, ne dépassent pas le budget approuvé pour la Ville et toute augmentation de l'enveloppe budgétaire provinciale pour ces contributions et de voir à ce qu'elles soient allouées conformément aux critères de priorisation des propositions admissibles en vertu du programme de financement approuvé par le Conseil.

## **3. Parachèvement de l'examen du programme de garde d'enfants municipal et des services de garde d'ici décembre 2014.**

La Ville entreprendra l'examen de son programme municipal de garde d'enfants. À la suite d'une demande de propositions, le mandat a été attribué en 2014 et l'examen sera terminé à la fin de 2014. Cet examen vise à déterminer des améliorations opérationnelles possibles et à s'assurer que les services de garde administrés directement par la Ville se conforment aux nouvelles lignes directrices provinciales de financement.

## **4. Poursuite de la consultation sur le mode de financement municipal**

**Le personnel mettra au point un mode de financement uniforme pour les subventions pour frais de garde** en consultation avec les acteurs du milieu des



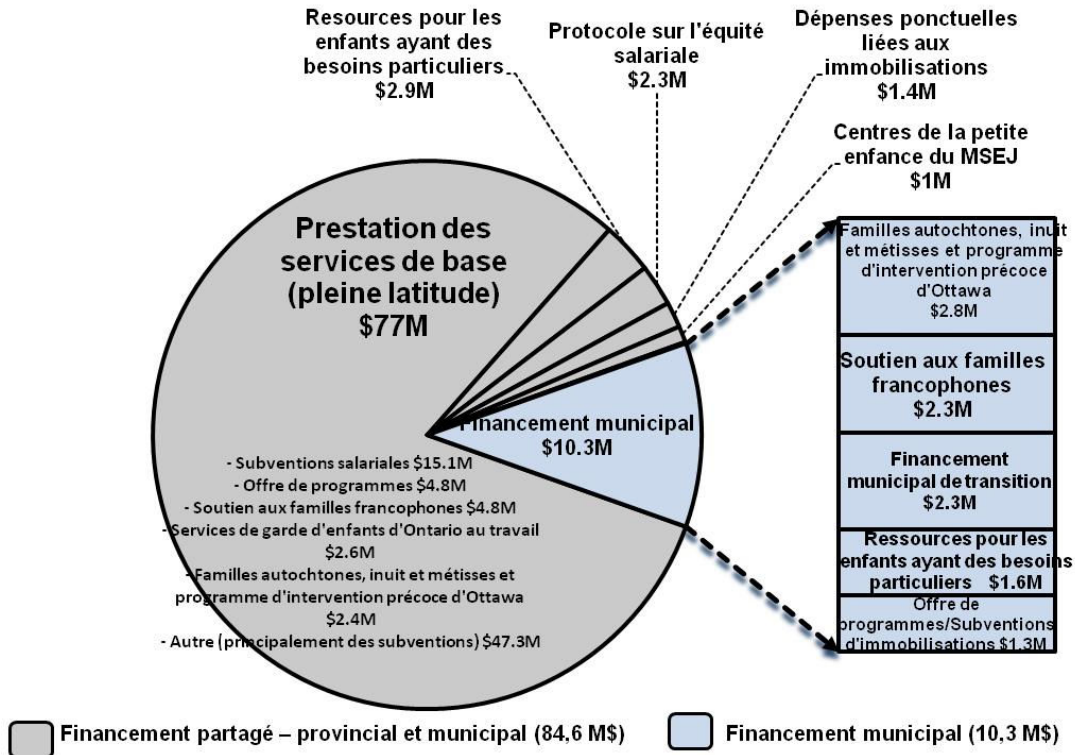
services de garde au cours de 2014. **En réponse aux commentaires reçus lors des consultations communautaires et auprès des intervenants concernés, ce mode de financement ne comportera pas nécessairement d'indemnité journalière uniforme comme le recommandait le rapport au Comité et au Conseil du 21 février 2013.**

Il n'y aura pas d'augmentation des budgets maximums confirmés des services de garde en 2014. Toutefois, tous les services de garde à qui il reste, à même leur allocation de 2013, des subventions pour frais de garde devront soumettre un plan d'affaires assorti de mesures de rendement pour conserver ce niveau de financement en 2014. Le plan d'affaires devra également s'inscrire dans les priorités énoncées dans la section 2.4.1. du Plan de services ci-joint. En 2014, les services de garde devront rendre compte de leurs résultats en fonction de ces mesures de rendement.

### **Le budget de garde d'enfants d'Ottawa**

Les modalités de financement de la Ville sont résumées aux sections 2.3 et 2.4 du Plan de services ci-joint. Le budget total de garde d'enfants de la Ville d'Ottawa est de 94,9 M\$. Le graphique suivant (graphique 1) indique que 84,6 M\$ proviennent du gouvernement provincial, ce qui comprend la part prescrite pour la Ville (13,7 M\$). Outre cette part prescrite, la Ville investit 10,3 M\$ par année dans son réseau de services de garde. Pour se doter d'un mode de financement viable, il est important de pouvoir démarquer la part totale investie par la Ville de l'enveloppe budgétaire provinciale. Les nouvelles lignes directrices provinciales donnent à la Ville toute la marge de manœuvre désirée dans l'attribution des fonds de l'enveloppe budgétaire affectée à la prestation des services de base (qui représentent environ 90 % du financement à frais partagés). La Ville a le mandat d'allouer les fonds aux programmes et aux services suivants : Soutien aux enfants à besoins particuliers (2,9 M\$), protocole sur l'équité salariale (2,3 M\$), dépenses ponctuelles liées aux immobilisations (1,4 M\$), centres de la petite enfance du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (1 M\$).

Graphique 1 : Budget de garde d'enfants 2013 – 94,9 M\$



\* Ces données ne tiennent pas compte de la contribution parentale, mais comprennent les frais de soutien des programmes payés par d'autres services municipaux. Elles ne correspondent pas exactement aux données des autres rapports financiers de la Ville.

La Ville s'engage à faire preuve de transparence et à travailler avec les parents et le secteur des services de garde pendant cette grande période de transition.

À la fin de 2013, la Ville a été informée que le gouvernement provincial allait augmenter de 4 millions de dollars l'enveloppe budgétaire pour la garde d'enfants. Le personnel de la Ville avait déjà budgété pour 2014 une hausse de 1 M\$ pour l'inflation, de sorte que la véritable augmentation pour permettre la mise en œuvre des composantes du cadre stratégique sera d'environ 3 M\$. Ces sommes additionnelles permettront à la Ville d'augmenter le nombre de subventions pour frais de garde grâce au nouveau système de gestion des listes d'attente sur lequel travaille le personnel. Elles aideront aussi la Ville à stabiliser, dans la mesure du possible, le réseau des services de garde à l'enfance tout en se conformant aux politiques et aux changements législatifs et en fonctionnant dans les limites définies par les orientations budgétaires approuvées à l'échelle provinciale et municipale.

### Exigence de planification

En février 2013, lorsque le Cadre de modernisation des services de garde fut soumis au Comité et au Conseil, la planification des services faisait partie des exigences des

lignes directrices provinciales de financement. Nous nous attendions donc à recevoir des directives pour l'élaboration des plans de services. Leur élaboration a été retardée. Suivant le dépôt du projet de loi 143, *Loi de 2013 sur la modernisation des services de garde d'enfants*, on nous indique maintenant qu'à compter de décembre 2013, le plan de services obligatoire doit d'abord être adopté par le Conseil municipal avant d'être soumis au gouvernement provincial. Le personnel de la Ville prépare actuellement une réponse distincte aux propositions du projet de loi 143 et dont un résumé se trouve à l'annexe A du Plan de services ci-joint.

## **RÉPERCUSSIONS POUR LE SECTEUR RURAL**

Les garderies en milieu rural et les services de garde en milieu familial ont participé au processus de consultation communautaire. Le personnel travaillera avec les services de garde en milieu rural et urbain pour s'assurer qu'ils comprennent le nouveau mode de financement, le système de gestion des listes d'attente et les mesures de rendement. La transition vers un modèle de subventions mobiles (la subvention suit l'enfant) facilitera l'accès aux subventions pour frais de garde pour les familles à faible revenu en milieu rural.

## **CONSULTATION**

La Ville a également créé deux comités consultatifs, à savoir un « comité d'experts » et un « groupe de référence des intervenants ».

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de services de garde d'enfants de 2014 de la Ville, le personnel a mené une vaste consultation auprès des divers acteurs concernés, dont les services de garde et les parents. C'est ainsi qu'en mai et en juin 2013, les parents et principaux intervenants ont été sollicités pour commenter le Cadre de modernisation des services de garde d'enfants (2013-2017) de la Ville d'Ottawa. Il y a eu quatre séances de consultation communautaire et une enquête menée sur Internet. Au total, plus de 600 résidents et résidentes ont fourni des commentaires à la Ville sur son Cadre de modernisation des services de garde.

Voici un résumé des grands thèmes autour desquels se sont articulés les commentaires :

- Le secteur des services de garde a besoin de plus de financement;
- Toute transition doit être graduelle;
- Conserver les programmes destinés aux populations vulnérables;

- Considérer divers facteurs dans l'élaboration du mode de financement;
- Continuer de soutenir le secteur des services de garde à but non lucratif;
- Entretenir un dialogue et une consultation soutenus avec les intervenants du secteur.

Ces préoccupations sont prises en compte dans la mise en œuvre du Cadre de modernisation des services de garde.

## RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'empêchement de nature juridique à la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport. Dans la foulée de modifications apportées aux lignes directrices provinciales de gestion et de financement des services de garde et du dépôt des nouvelles mesures législatives décrites dans ce rapport, la Ville devra assumer de nouvelles responsabilités eu égard à la gestion et à la prestation des services de garde subventionnés par le gouvernement de l'Ontario. Par conséquent, il faudra avoir recours à des ressources juridiques externes pour la mise en œuvre de cette initiative, mais le coût pourra être absorbé à même le budget approuvé actuel.

## RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Il y a certains facteurs de risques liés aux initiatives provinciales de modernisation des services de garde. Le personnel continuera de surveiller ces initiatives et préparera avec ses partenaires provinciaux et locaux des stratégies pour atténuer ces risques.

**Il est possible que certaines garderies ferment leurs portes.** Le gouvernement provincial a reconnu que certains services de garde pourraient devoir fermer leurs portes suivant l'implantation de la maternelle à temps plein. Les enfants âgés de quatre et cinq ans qui assuraient la viabilité de certaines garderies (à cause du ratio employé-enfant plus faible pour ce groupe d'âge) sont désormais pris en charge par le système scolaire. Environ 75 % des garderies sont entièrement financées à même les contributions parentales (frais de garde déboursés). Cela signifie que les garderies et les conseils scolaires se font concurrence pour les services de garde offerts avant et après l'école. Beaucoup de garderies devront réaménager leurs services pour accueillir des enfants plus jeunes ou pour répondre à d'autres besoins, comme des « horaires atypiques ». La Ville dispose d'un budget d'immobilisations limité en vertu du programme provincial de fonds d'immobilisations. La concurrence avec les conseils scolaires continue d'augmenter puisque les écoles offrent de plus en plus de services

de garde, encouragées en cela par la politique du ministère de l'Éducation, Les écoles d'abord. Dépendamment du quartier, certaines garderies ne pourront pas conserver leur base de clientèle à plein tarif. **Il y a un risque annuellement que le financement provincial ne soit pas indexé au coût de la vie.** Au cours des dernières années, le financement provincial des services de garde n'a pas été indexé au coût de la vie. La révision du mode de financement provincial et l'augmentation de 4 millions de dollars de l'enveloppe budgétaire accordée à Ottawa sont des mesures qui ne se reproduiront pas nécessairement en 2015. Les nouvelles lignes directrices de financement indiquent que le gouvernement provincial tiendra compte de l'inflation, mais uniquement s'il dispose de fonds additionnels. Cela signifie qu'en dépit de la demande accrue de subvention pour frais de garde, la capacité de la Ville d'acheter des places subventionnées demeurera restreinte par le montant de financement provincial consenti.

### **RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES**

Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations pour la garde d'enfants approuvés pour 2014 sont suffisants pour financer le Plan de services de garde d'enfants de 2014, comme recommandé dans ce rapport. Une fois la confirmation reçue du gouvernement provincial, le budget pour la garde d'enfants sera ajusté pour tenir compte de l'augmentation de 3 millions de dollars accordée à la Ville pour les services de garde, comme décrit dans le rapport.

### **IMPACT EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ**

Il n'y a pas d'impact en matière d'accessibilité lié à la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce rapport.

Le gouvernement ontarien exige que 4,1 % de l'enveloppe provinciale soient consacrés à des services pour les enfants à besoins particuliers. À l'heure actuelle, la Ville accorde plus de 5 % de son financement à des services de garde qui accueillent des enfants à besoins particuliers. La Ville fera en sorte que le niveau des services offerts aux enfants à besoins particuliers soit maintenu. La Ville s'engage aussi à soutenir les parents atteints d'une maladie ou d'une incapacité attestée et les familles d'enfants qui ont des besoins particuliers attestés en leur donnant accès à des subventions pour frais de garde.

### **RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES**

Le Service de technologie de l'information travaille et continuera de travailler avec les Services sociaux et communautaires pour déployer le nouveau système de gestion de listes d'attente.

### **PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL**

Le Plan de services de garde d'enfants de 2014 s'inscrit tout à fait dans les priorités stratégiques pour le mandat du Conseil (2011-2014) et appuie la priorité stratégique de créer des communautés saines et bienveillantes.

En juillet 2013, le comité exécutif de la Ville a recommandé d'ajouter le projet de modernisation des services de garde au Plan stratégique et au Bulletin de rendement équilibré de 2011-2014 de la Ville. Dans la recommandation 4 du rapport, le personnel recommande au Conseil d'approuver l'ajout de la mesure de rendement suivante au Bulletin de rendement équilibré :

- Achever pour la fin de 2014 la mise en œuvre du système de gestion des listes d'attente pour les subventions pour frais de garde.

### **DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Document 1 : Plan de services de garde d'enfants de 2014

### **DISPOSITION**

La direction des opérations des Services sociaux et communautaires est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance du Plan de services de garde d'enfants de 2014.

Suivant l'approbation par le Conseil municipal du Plan de services de garde d'enfants 2014, il sera soumis au ministère de l'Éducation.